

PROCES-VERBAL N°5 DU COMITE DIRECTEUR
Mardi 17 février 2009 – 19h00
Fréjus – Salle Ste Croix



PRESENTS :

M.	Alain MORILLO	Président
M.	Serge HAMICHE	Secrétaire Général
M.	Marcel ARNEODO	Trésorier Général
M.	Eric CHASSAGNARD	Président CR Financière
M.	Frédéric PASTORELLO	Président CR Communication et Informatique
Mme	Patricia MAZZOLA	Responsable relations avec les Fédérations Affinitaires
M.	Thierry SUC	Président CR Technique
M.	Gilbert DUCROS	Président CR Beach Volley
M.	Jean Claude GABRIELE	Chargé de l'Informatique

ABSENTS:

M.	Eric TANGUY	Vice Président
M.	Gérald HENRY	Vice Président
M.	Richard MAZEAU	Président CR Arbitrage
Melle	Laetitia LESAIN	Présidente CR Femme et Sport
M.	André-Luc TOUSSAINT	Président CR Discipline
M.	Marc ROUSSELIN	CTS



ORDRE DU JOUR

- I. Courrier – arrivée / départ
- II. Adoption du PV n° 4 du 10 janvier 2009 du Comité Directeur et le PV n°1 de la CRS du 15 décembre 2008
- III. Devoirs de Formation : obligation de jeunes pour les clubs évoluant en Régionale et Nationale
- IV. Communication au sein de la Ligue (demandé par M.Thierry SUC)
- V. Activité Zone 5
 - 5.1. Mail de la Présidente de la Ligue du Languedoc Roussillon
 - 5.2. Eliminatoires Benjamins (es) pour Mini-Volleyades
 - 5.3. Championnat de la Méditerranée de Beach Volley
- VI. Volleyades 16 au 19 avril 2009 à Caen
 - 6.1. Désignation du chef de Délégation
 - 6.2. Déplacement
 - 6.3. Equipement sportif
- VII. Organisation Championnat de France Beach Volley
- VIII. Tarif indemnité kilométrique (inscrit par M. Marcel ARNEODO)
- IX. Voeux FFVB
- X. Divers
 - 10.1. Revue FFVB
 - 10.2. Location d'un local pour stockage (matériel sportif, archives, autres)
 - 10.3. Compte rendu réunion Présidents de Ligue
 - 10.4. Coordonnées de nos partenaires suite demande FFVB avant fin février

Ouverture de la séance à 19h00.

Le quorum étant atteint c/f à l'Article 18 des Statuts de la LCAVB, le Président, M. Alain MORILLO ouvre la séance.

I. Courrier Arrivée – Départ

→ ARRIVEE

• Fédération Française de Volley Ball

Nom	Date	Trans.	Objet
BOISSEAU M.	14-01	mail	Information – Séminaire de Bordeaux
DELOUTRE S.	17-01	lettre	Présentation de Beach Volley Parc
DELOUTRE S.	17-01	lettre	Challenges de France Beach Volley 2009
BOISSEAU M.	22-01	mail	A.G. FFVB – Dépôt des vœux, suggestions, interpellations
DELOUTRE S.	27-01	lettre	Distinctions 2009
SCHMITT J.M.	09-02	mail	Planning Interpôle masculin 2009
PLASSE L.	09-02	mail	Organisation du stage l'EF1
DELOUTRE S.	17-02	lettre	Présence du Président de la FFVB le 6 mars 2009 à Villefranche sur Mer lors de la signature de la convention relative à l'organisation du France Beach Tour

• Institutions

Nom	Date	Trans.	Objet
DRJS	27-01	lettre	Réunion d'information sur les contrats aidés
LA POSTE	28-01	lettre	Evolution tarifaires à compter du 2 mars 2009

• Membres Comité Directeur

Nom	Date	Trans.	Objet
MAZZOLA P.	29-01	mail	Formation Escortes - organisation

• Clubs

Nom	Date	Trans.	Objet
MLNVB	13-01	mail	Rapport d'un match de la CDF junior masculine du 11/01/09
ESCR	16-01	lettre	Invitation pour le Challenge Cup
ETSFLSVB	27-01	mail	Copie du mail transmis au Président de la FFVB concernant la Coupe de France sénior féminine
MOM	09-02	mail	Rapport d'un match en espoirs masculins
ETSFLSVB	11-02	mali	Copie adressée au Président de la CCS concernant la Coupe de France du 20 et 21 février 2009
MOM	12-02	mail	Organisation du stage l'EF1
SC Mouans sartoux	13-02	mail	Dépôt de vœu à l'A.G. de la FFVB
VENCE VB	16-02	mail	Dépôt de vœu à l'A.G. de la FFVB

• Comité

Nom	Date	Trans.	Objet
CD VAR	02-02	mail	PV Bureau Directeur du 15/12/08

• Divers

Nom	Date	Trans.	Objet
DUVETTE J.M.	29-01	mail	Compte rendu du regroupement des agents de développement PACA

⇒ **DEPART**

• **Fédération Française de Volley Ball**

Nom	Date	Trans.	Objet
DELOUTRE S.	12-02	lettre	Transmission des formulaires de réaffiliation des clubs régionaux
DELOUTRE S.	09-02	mail	Organisation d'un stage de l'EF1

• **Institutions**

Nom	Date	Trans.	Objet
UFR STAPS La Garde	19-01	lettre	Formation des étudiants option volley
UFR STAPS Nice	19-01	lettre	Formation des étudiants option volley

II. Adoption du PV n° 4 du 10 janvier 2009 du Comité Directeur et le PV n°1 de la CRS du 15 décembre 2008

PV n° 4 du CD

Décision: PV n° 4 du CD - Adopté avec modifications apportées aux points 2.3.,2.4, 3.2. et le paragraphe V.

PV n° 1 de la CRS

Décision: PV n° 1 de la CRS - Adopté avec ajout du relevé des amendes de la phase aller des différents championnats régionaux

III. Devoirs de Formation : obligation de jeunes pour les clubs évoluant en Régionale et Nationale

- Les listes des écoles de Volley Ball doivent être signées par les Présidents des clubs et validées par les Présidents des Comités Départementaux C/F au RGEN (cahier des charges pour l'agrément d'une école de VB – ECVB).
- Equipes à effectif réduit : Il ne peut être comptabilisé plus de 90 points dans les catégories d'équipes à effectif réduit (minimales 4x4, benjamin(e)s, poussin(e)s).Cela est applicable pour les Championnats Nationaux. Concernant nos obligations, elles sont définies par chaque Ligue.
- Proposition de plafonnement du nombre de points pour les clubs ayant des équipes en Nationale et Régionale à 200 points pour la saison suivante. Cette question ne faisant pas l'unanimité, elle sera discutée avec un caractère majeur au prochain Comité Directeur.

IV. Communication au sein de la Ligue (demandé par M. Thierry SUC)

M. Thierry SUC : soulève le manque d'harmonie dans la communication au sein du Comité Directeur en citant les points dont il avait la charge et l'intervention parallèle de certains membres:

- désignation des surveillants au CRE
- déplacement aux Volleyades, réservation au niveau de la SNCF
- modification du Règlement Intérieur du CRE par le Président de la Ligue
- demande du code d'accès aux licenciés, pour consultation
- trombinoscope : manque adresse E-mail pour certains
- organisation du site de la Ligue

Des explications franches et objectives sont apportées sur la gestion de ces sujets afin d'éviter à l'avenir tout débordement et de permettre aux personnes d'oeuvrer dans la sérénité.

V. Activité Zone 5

5.1. Mail de la Présidente de la Ligue du Languedoc Roussillon

Mme Valérie DELOUTRE: a reçu en copie des documents transmis par M. Jean Marc DUVETTE, CTS de la Provence et FAR de la Zone 5, relatifs aux réunions tenues entre la Provence et la Côte d'Azur pour l'élaboration d'un programme d'action de la Région PACA.

Ces envois ont été interprétés par la Ligue du Languedoc Roussillon comme un échange d'informations et des décisions relevant la Zone 5, voir une mise à l'écart de leur Ligue qui n'était pas sollicitée et représentée lors de ces réunions.

Un mail explicatif a été transmis à Mme la Présidente de la Ligue du Languedoc Roussillon, rapporté ci-dessous:

- La réunion Côte d'Azur - Provence a été organisée pour affirmer à notre région PACA, la détermination de nos deux ligues à organiser des actions en commun, de travailler en concertation et en complémentarité au niveau de grandes manifestations, de la formation des entraîneurs, arbitres, joueurs.

Et nous l'avons rassurée, en lui faisant part que La Côte d'Azur est toujours dans l'attente d'une réunion de la Zone 5, pour échanger, définir le fonctionnement de la Zone et arrêter un calendrier pour les compétitions qualificatives.

5.2. Eliminatoires Benjamins (es) pour Mini-Volleyades

Proposition: 16 et 17 mai 2009 à Ste Tulle

5.3. Championnat de la Méditerranée de Beach Volley

Cette compétition sera proposée à la Réunion de la Zone 5.

VI. Volleyades 16 au 19 avril 2009 à Caen

6.1. Désignation du chef de Délégation

MM Thierry SUC et Frédéric PASTORELLO

6.2. Déplacement

Par train.

Aller :

Trajet : Cannes – Caen , le jeudi 16 avril 2009

Correspondance: Paris Gare de Lyon/ Paris St Lazare

Horaire de départ aller : 07h07 / 13h45

Horaire d'arrivée aller : 12h11 / 15h53

Retour:

Trajet : Caen – Cannes , le dimanche 19 avril 2009

Correspondance : Paris St Lazare / Paris Austerlitz

Horaire de départ aller : 19h06 / 21h16

Horaire d'arrivée aller : 22h25 / 08h09

6.3. Equipement sportif

Equipement retenu CASAL SPORT, proposé par M. Thierry SUC.

Le flocage des équipements sera réalisé par la société ART PLUS.

Un pack comprenant un tee-shirt d'échauffement , un survêtement, un sac sera remis à chaque joueur et joueuse avec une participation des parents de 30 € et une participation de la Ligue de 45 €. Une tenue sera remise aux arbitres, prise en charge par la Ligue.

VII. Organisation Championnat de France Beach Volley

Le championnat de France de Beach Volley se déroulera du 27 au 30 août 2009 à Villefranche sur Mer.

La compétition accueillera 16 équipes en masculine et 16 équipe en féminine.

L'organisateur est la Ligue Côte d'Azur au côté du Comité des Alpes Maritimes et de la société LPGA en tant que promoteur.

Le budget global de l'organisation est de 159 000 €, une demande de subvention de 50 000 € a été formulée auprès de la Région PACA.

Le 6 mars dernier, la convention a été signée a la Mairie de Villefranche sur Mer entre :

M. Gérard GROSGOGEAT - Maire de Villefranche

M. Serge DELOUTRE - Président FFVB

M. Alain MORILLO - Président Ligue CA

M. Eric TANGUY - Président CD 06

M. Georges LACOMBE - Directeur Ste LPGA

La signature a été suivie d'une conférence de Presse.

VIII. Tarif indemnité kilométrique (inscrit par M. Marcel ARNEODO)

Le tarif des **frais kilométriques des bénévoles** est actuellement de 0,292 €.

Pour le futur, ce sera l'Instruction Ministérielle fixant les tarifs qui sera prise en compte pour l'actualisation du tarif.

IX. Voeux FFVB

Etude des voeux parvenus à la Ligue dans les délais définis. c/f notre envoi du 23 janvier 2009.

Voeu du club CS Mouans Sartoux:

Le club de Mouans-Sartoux Volley Ball souhaiterait que le nombre de mutés en Coupe de France jeune passe de 2 à 3 mutés. Ce qui aurait du être le cas déjà cette année.

Décision: Avis favorable du Comité Directeur

Voeu du club de Vence VB:

Certaines équipes jouant en Régional Masculin et je pense la plupart des arbitres de La Ligue ont dû déjà en parler ou en faire le souhait, lors des matchs de rencontre Régional Masculin surtout, de mettre deux arbitres lors de ces rencontres comme les match de Pré-Nationale.

Donc, ma demande est de sélectionner deux arbitres lors des rencontres de Régional, surtout que ce sont des matchs, je pense de haut niveau et qu'un arbitre n'est pas suffisant.

En espérant que ma demande sera prise en compte, je vous adresse mes salutations sportives.

Mr BRUN Dominique Président du VENCE VOLLEY BALL

Décision: Ce voeu et son inverse reviennent souvent. Pas d'avis de la LCAVB qui s'en remet à la décision des clubs en A.G. de la LCAVB.

X. Divers

10.1. Revue FFVB

Les membres du Comité Directeur proposent de les distribuer lors des compétitions qui seront organisées sur notre région.

Durant le mois de mai : remettre à M. Simon CAYRON pour les finales USEP regroupant 30 classes, des revues.

Mme Patricia MAZZOLA demande 100 exemplaires (10 des 5 dernières revues) qu'elle remettra lors des compétitions UNSS.

10.2. Location d'un local pour stockage (matériel sportif, archives, autres)

Le Secrétaire Général inscrit ce point car les archives et matériel entreposés au niveau des deux bureaux encombrant et constituent une gêne pour la mobilité des personnes travaillant dans les locaux.

Décision: Une recherche sera effectuée pour une location.

10.3. Compte rendu Réunion Présidents de Ligue

M. Alain MORILLO fait un compte rendu succinct de la réunion. A noter que le PV de la séance a été transmis à l'ensemble des membres du Comité Directeur.

10.4. Coordonnées de nos partenaires suite demande FFVB avant fin février

A ce jour aucun partenariat n'a été concrétisé.

10.5. Compte rendu stage Formation Escorte

La prévention et la lutte contre le dopage font partie de nos missions avec l'obligation de mettre en oeuvre tous les moyens pour en assurer la réussite. C'est pourquoi le 14 février 2009, la Ligue à ouvert un stage sous la responsabilité de Mme Patricia Mazzola. 3 personnes présentes, 2 clubs représentés.

Nous vous rappelons que les contrôles peuvent toucher n'importe quel(le) sportif en toutes circonstances, que lors de tout contrôle antidopage effectué lors d'une compétition, nous devons mettre à disposition du médecin contrôleur : des locaux, un délégué fédéral formé, accompagné de personnes appelées "escortes" qui doivent être en nombre suffisant, (autant d'escortes que de sportifs contrôlés) et du même sexe.

En cas de non respect de ces exigences, il y a faute de procédure. L'organisateur pourra être sanctionné

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président

Alain MORILLO

Le Secrétaire Général

Serge HAMICHE



DESTINATAIRES :

Fédération Française de Volley Ball
Clubs de la Côte d'Azur
Comités Départementaux 06 et 83
Membres du Comité Directeur
Membres des Commissions Régionales
Conseiller Technique Sportif
Diffusion Interne

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 07/04/2009
Date d'approbation : 14/04/2009
Auteur : Serge HAMICHE